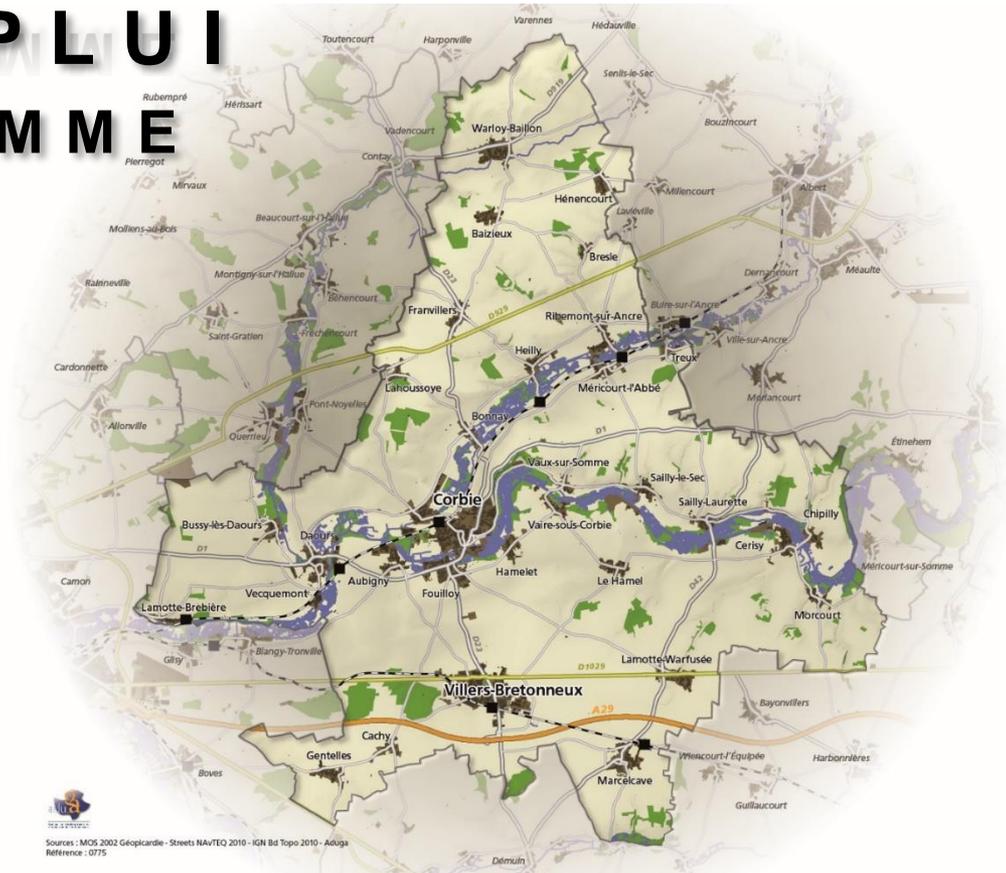


DÉMARCHE AUOR INTÉGRÉE AU PLU DU VAL DE SOMME

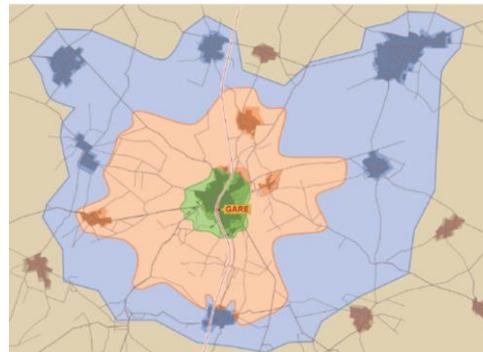
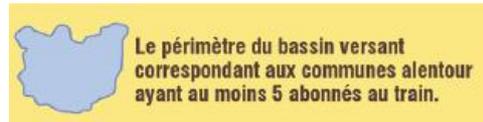
Jean-Louis Grévin
Vice-président
Communauté de Communes du
Val de Somme



RENCONTRE DE LA MOBILITÉ DU GRAND AMIÉNOIS

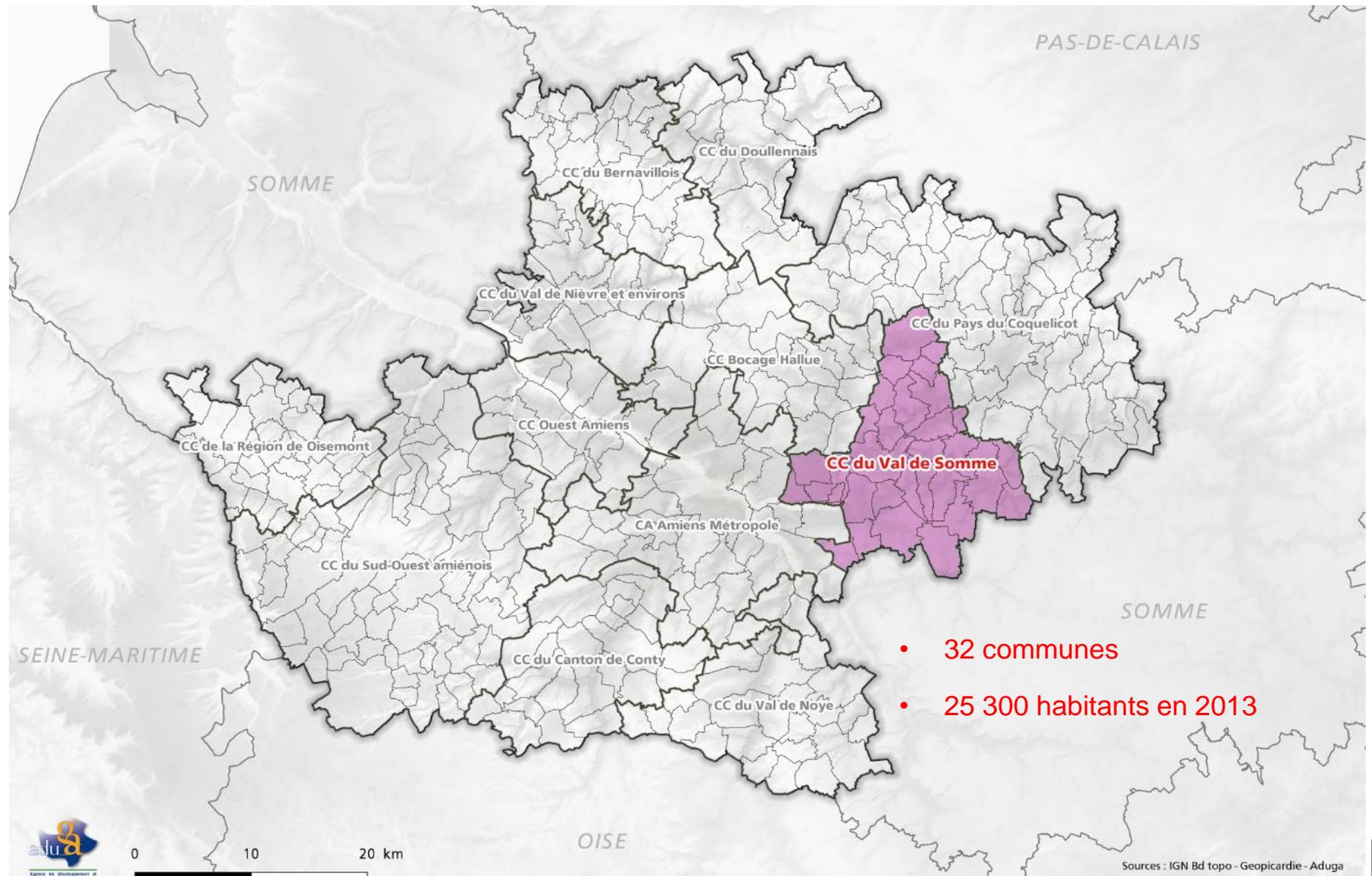
- Une réflexion en Picardie portée à partir de 2009 par la DREAL, la Région, l'ADEME, la SNCF
- Objectifs :
 - Favoriser une mobilité durable par les politiques d'aménagement
 - Limiter l'artificialisation des sols par une urbanisation maîtrisée
- En 2016 : un accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

Un travail à 3 échelles : les périmètres vertueux

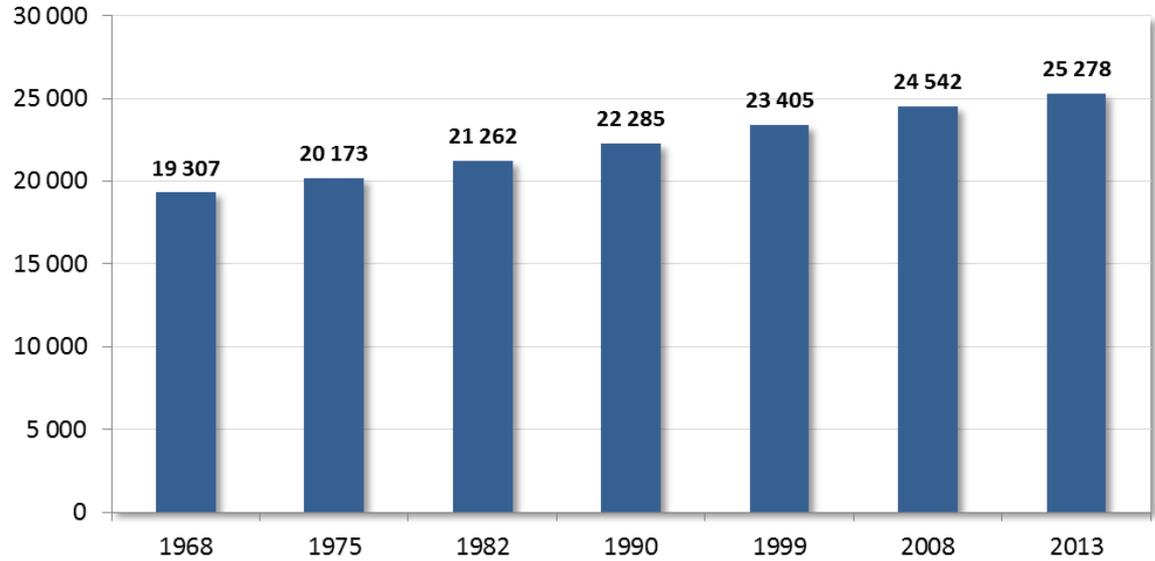


- Améliorer l'accessibilité à la gare à pied, à vélo et en TC
- Étudier la possibilité d'accueillir prioritairement les nouveaux habitants sur des périmètres vertueux
- Élargir la zone d'influence de la gare pour l'ensemble de la population

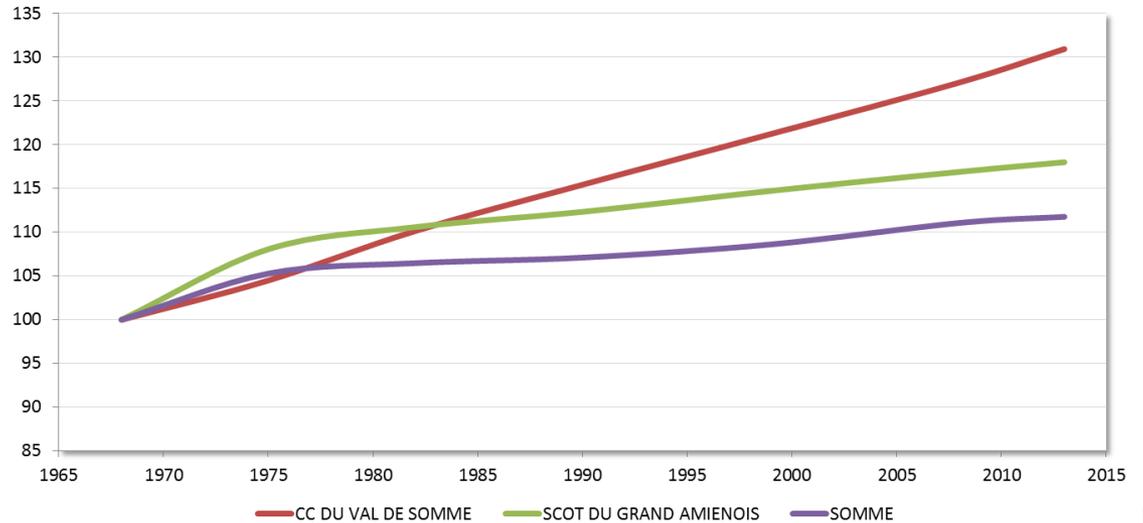
Les espaces à proximité des gares à pied et à vélo deviennent des lieux d'aménagement privilégiés.



Evolution de la population intercommunale depuis 1968



Evolution comparée de la population locale depuis 1968



Communauté de Communes du Val de Somme

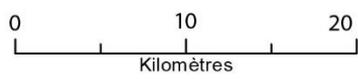
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Aire de chalandise des pôles d'emplois d'Amiens et Albert-Méaulte

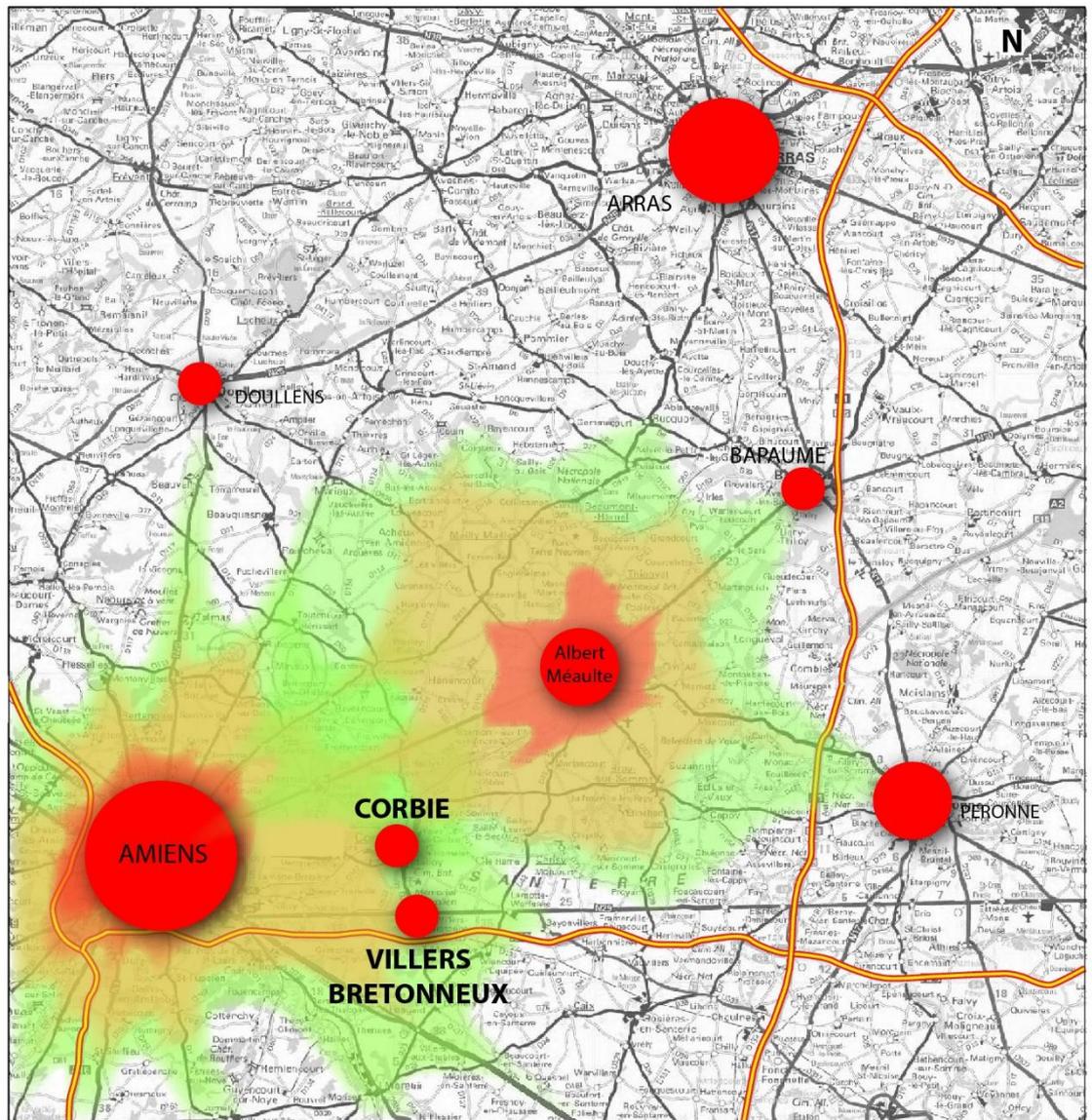


Pôle d'emplois

-  Autoroutes
-  Secteur situé à moins de 10 minutes
-  Entre 10 et 20 minutes
-  Supérieur à 20 minutes



1:331.493
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : AIREL - 2014





- 6 haltes ferroviaires sur 2 lignes de TER qui font partie intégrante de l'attractivité du territoire
- La suppression d'un budget voiture est rendue possible pour les ménages (source entretiens avec les élus)
- 10% des ménages sans voiture

Communauté de Communes du Val de Somme

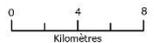
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Aires de chalandise cumulées selon les temps de déplacement en voiture des gares du Val de Somme et à proximité

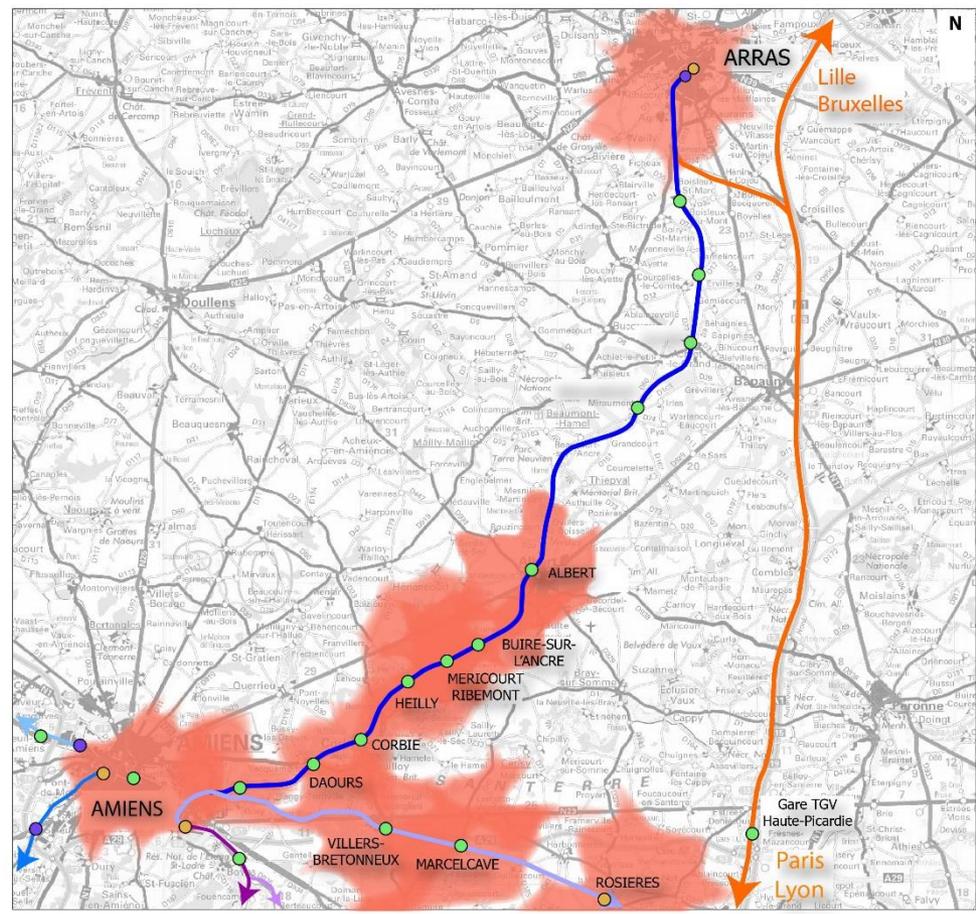
Lignes ferroviaires

- Ligne 1
- Ligne 24
- Ligne 4 et 11
- Ligne 2
- Ligne 21
- Ligne 22
- Ligne 16
- Ligne TGV

- Gare de fret
 - Gare de voyageurs
 - Gare de voyageurs et de fret
- Secteur situé à moins de 10 minutes en voiture d'une gare



1:200.000
 (Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)
 Groupes audicce
 Réalisation : ARBLE - 2014
 Source de fond de carte : IGN, IGN111
 Sources de données : IGN - ARBLE



Communauté de Communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Densité du trafic journalier par gares

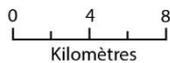
Lignes ferroviaires

- Ligne 1
- Ligne 24
- Ligne 4 et 11
- Ligne 2
- Ligne 21
- Ligne 22
- Ligne 16
- Ligne TGV

- Gare de fret
- Gare de voyageurs
- Gare de voyageurs et de fret

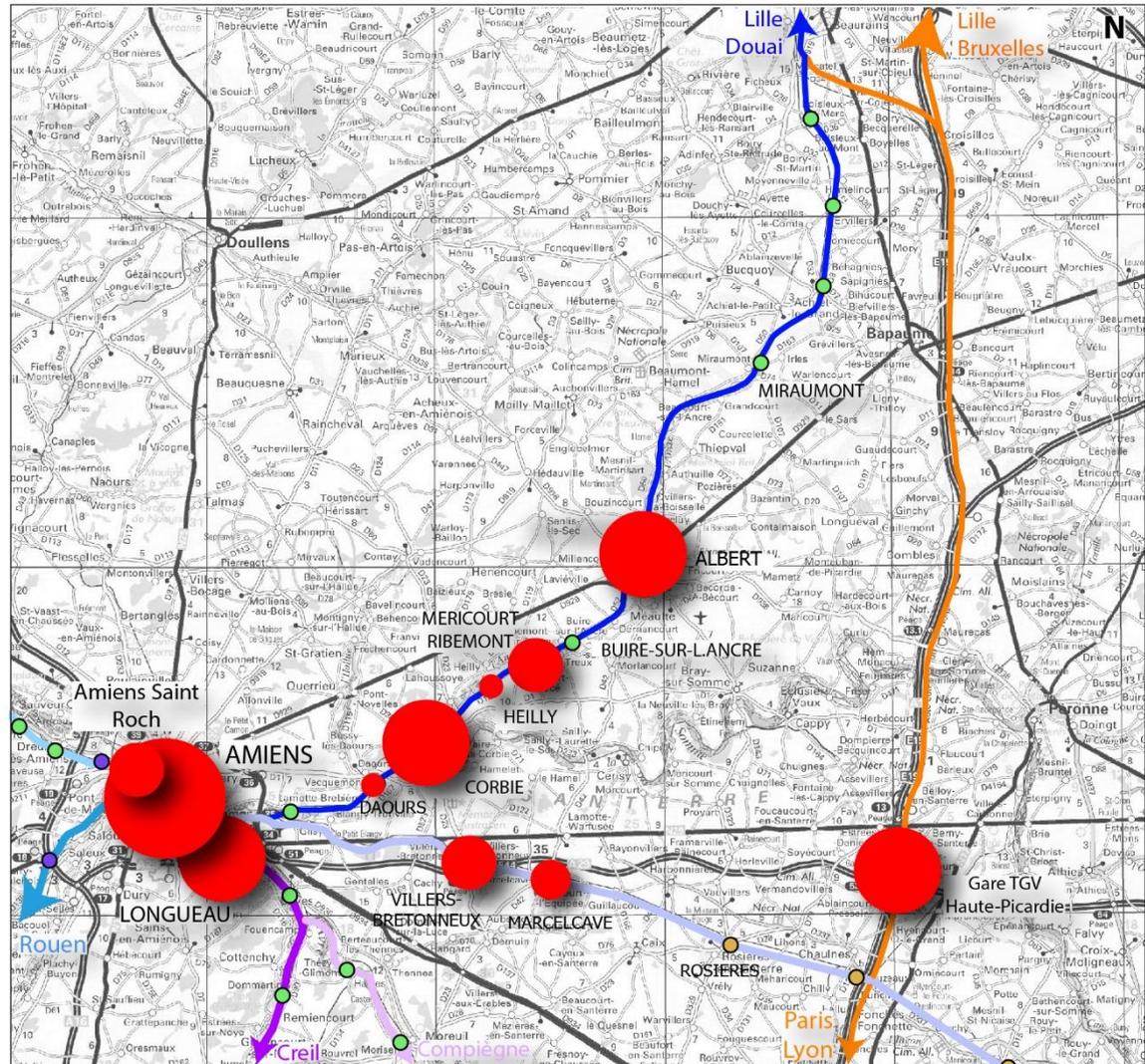


Nombre de voyageurs par jour



1:200000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

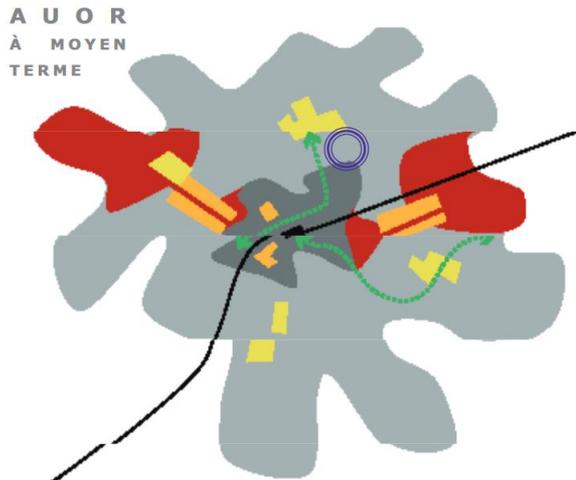
Réalisation : AIRELE - 2014
Source de fond de carte : IGN, scan100
Sources de données : IGN - AIRELE, 2013



- Tirer partie de ces haltes en réfléchissant à la traduction dans le projet de PLUI des orientations du SCoT et du PLH préexistant
- Faire le point sur les potentialités de projet dans les dents creuses et friches autour des gares
- Faire le point sur l'accessibilité et les cheminements existants / futurs



3 leviers d'intervention de l'AUOR



- Réfléchir au renforcement des mobilités interne au territoire grâce au TER

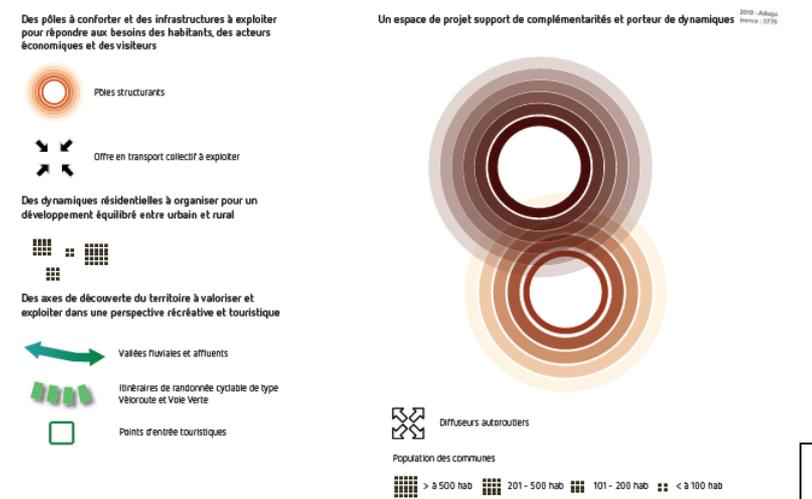
**Intérêt de la démarche : partenariat
avec l'ADEME et la Région (Autorité
organisatrice des TER)**

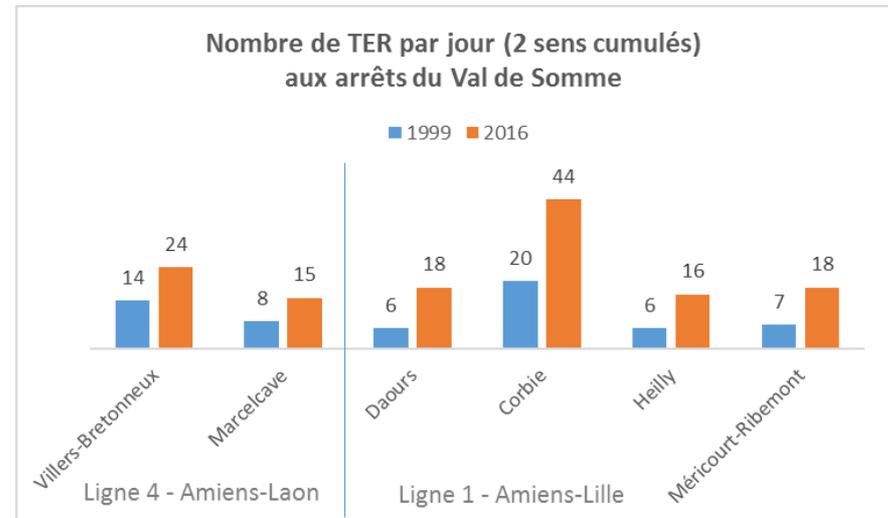
➤ PLUI à la phase « début de diagnostic »

- Différents types de haltes ferroviaires (classification AUOR)
 - 1 gare de rabattement sur les pôles régionaux
 - 5 points d'arrêt TER de petites communes
- Différents types de communes (typologie du SCoT)
 - Pôle majeur structurant de Corbie/Fouillois
 - Pôle intermédiaire structurant de Villers-Bretonneux
 - Pôles relais transport en commun de Daours, Heilly, Méricourt-l'Abbé, Marcelcave
- Près de 70% des objectifs de production de logements du PLH sont situés dans les « communes gares » (PLH approuvé en 2015)



Une démarche AUOR à affiner pour répondre aux caractéristiques locales de chaque halte ferroviaire





- Une fréquentation des gares du territoire en hausse depuis 10 ans, et qui semble s'accroître
- Un territoire couvert en quasi-totalité par un temps d'accès de 10 min à une gare
- Volonté territoriale d'articuler urbanisme et déplacement (PLH ET PLUI)
- Une offre TER qui s'est considérablement étoffée



Avoir des garanties sur le devenir de l'offre TER afin de consolider le projet de territoire grâce à la démarche partenariale

M E R C I D E V O T R E A T T E N T I O N



Communauté de Communes du Val de Somme

31 ter rue Gambetta - Enclos de l'Abbaye - BP 70063 - 80800 CORBIE

Tél. : 03 22 96 05 96 - Fax : 03 22 96 05 97 - E-mail : comdecom@valdesomme.com